

# PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAVIGNAC DU 5 JUIN 2025

L'An deux mil vingt-cinq, le jeudi 5 juin à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Guillaume CHARRIER, le Maire de la commune de CAVIGNAC  
Date de convocation du Conseil : le 28 mai 2025

**Nombre de conseillers en exercice : 17 Nombre de présents : 14 Nombre de votants : 14**

**Présents :** Mmes Foucher, Coureaud, Lecroq, Garcia, Payet, Carpentier, Larsonneur, MM. Charrier, Jaubleau, Chaulet, Rousset, Didier, Legrel, Moïoli

**Absents excusés :** Mme Gault, MM. Malapeyre et Bussy

**Secrétaire de Séance :** M. Rousset

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 03 avril 2025 à l'unanimité

Informations sur le départ du Secrétaire général et sur son remplacement au 1<sup>er</sup> juillet, sur le départ de la Chargée de mission Maraîchage fin juin. Cette activité de maraîchage sera remplacée par un espace test agricole, en fermage avec une continuité de l'activité pédagogique.

### **30- Subvention à l'association Coopérative scolaire pour les transports scolaires**

Dans un souci de simplification du financement du transport scolaire pour les sorties pédagogiques et voyages des classes du Groupe scolaire Les Platanes, il a été adopté en 2024 le principe de déléguer à la Coopérative scolaire de l'école Les Platanes de Cavignac, la prise en charge de ces dépenses contre une subvention de fonctionnement annuelle.

Il est proposé de donner une subvention de 4 000€ pour l'année 2025 et de verser également cette subvention de 4000€ avant le mois mars de chaque année pour des raisons de bonne gestion de la trésorerie de la Coopérative scolaire.

Un bilan annuel de l'utilisation de cette subvention pour les transports scolaires sera demandé à la coopérative scolaire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :**

- D'attribuer une subvention de 4 000€ à la Coopérative scolaire du groupe scolaire Les Platanes pour 2025 et de la verser au début de chaque année suivante
- De donner au maire tout pouvoir pour la bonne exécution de la présente décision

### **31- Attribution des subventions de fonctionnement aux associations locales**

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales selon laquelle « le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune » ;

La liberté d'octroyer une subvention s'accompagne de la possibilité d'exercer un contrôle sur l'association subventionnée, comme le prévoit l'article L.1611-4 du CGCT selon lequel « toute association [...] ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée ».

Ce même texte ajoute que les associations qui ont reçu, dans l'année en cours, une ou plusieurs subventions sont tenues « de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tout document faisant connaître les résultats de leur activité ».

Sur proposition de la commission vie locale, voici les subventions attribuées aux associations :

- 1- L'Association des amis du Domaine Yves Courpon pour la Gerbaude : 3 500€
  - 2- Ciseaux d'argent : 250€
  - 3- Aéroclub de Marcillac : 75€
  - 4- Association JSP Haute Gironde : 200€
  - 5- Cavignac Club Nord Gironde : 500€
  - 6- AJRVS : 500€
  - 7- Secours Populaire St André : 480€
  - 8- Tiare Nui No Cavignac : 500€
  - 9- Roses de Noël : 800€
  - 10- Avenir Action : 200€
  - 11- La Ligue contre le cancer : 200€
  - 12- La Source : 200€
  - 13- Clowns Stéthoscopes : 200€
  - 14- Collège de Marsas : 300€
  - 15- Osmose (médiation équestre) : 200€
  - 16- Cavignac Bicross Club BMX : 300€
  - 17- 2RC : 600€
  - 18- Le CAC ( en plus du prix Yves Courpon de 400€) : 500€ soit 900€
  - 19- Cahier du Vitrezay : 150€
  - 20- Le Noble Art (nouvelle salle de boxe) : 500€
  - 21- USNG : 480€
  - 22- Twirling Cézac : 50€
- TOTAL : 11085€

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :**

- D'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations comme ci-dessus établi
- De prévoir les dépenses au Budget 2025

### 32-Cotisation et participations aux organismes de regroupement divers

M. le Maire présente les cotisations et participations pour 2025 :

- Association des Maires de Gironde : 496,08€
- Association des maires ruraux : 120€
- Gironde ressources : 50€
- Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) : 200€
- SDEEG : 100€

Une participation (encore inconnue) devra être versée au SIES de Blaye suite à sa dissolution afin de contribuer à la rémunération versée à l'agent jusqu'à la fin de son contrat

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** de verser les cotisations et contributions aux organismes listés ci-dessus et de prévoir les dépenses au BP 2025

### 33- Convention de servitude de passage et d'entretien de la réserve d'eau pluviale de la parcelle AI 314 située rue de Papon

M. le Maire rappelle qu'à la suite de la catastrophe naturelle du 18 juin 2024 reconnue par arrêté interministériel, consécutive à un épisode de pluies diluviennes, des travaux d'amélioration du réseau d'assainissement des eaux pluviales ont été entrepris en amont et en aval du lavoir des Lavandières,

A cet effet, il est proposé d'autoriser le maire à signer une convention de passage et d'entretien du réseau d'eau pluviale et du bassin de retenue avec le propriétaire de la parcelle AI 314 (voir pièces jointes).

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Autorise le maire à signer la convention de passage et d'entretien concernant les ouvrages d'assainissement des eaux pluviales situés sur la parcelle AI 314

### 34-Demande de subvention à la CAF de la Gironde concernant les travaux de réhabilitation du Domaine Courpon à Godineau

Le projet porté par la commune de Cavignac consiste en la réhabilitation du domaine viticole Yves Courpon, situé 201 rue de Godineau à Cavignac. Ainsi, le projet se situe à proximité du cœur de la commune et de ses commerces.

Le domaine est entouré de vignes qui seront conservées en majorité, la production du vin étant réalisée dans un autre bâtiment, à Marinier.

Ainsi, le projet consiste en la réhabilitation des bâtiments existants :

- Le volume central comprenant la maison de maître. Les volumes autour de cette maison de maître seront démolis afin de construire un bâtiment neuf mettant en valeur la maison de maître.  
Ce volume central accueillera une large palette d'activités culturelles, d'expositions, espace de co-working et salle commune des associations. Cet espace accueillera notamment une salle de plus de 200m<sup>2</sup> qui sera utilisée pour l'accueil périscolaire des enfants au sein du lieu.
- L'aile ouest qui sera réhabilitée avec la création d'une salle des fêtes/salle de réception polyvalente
- Une cour intérieure pouvant recevoir le public pour des événements festifs, fêtes de village, spectacles scolaires et en plein air, etc.

A l'arrière du domaine, un parcours initiatique sera mis en place à travers une promenade pédagogique afin de sensibiliser autour du maraichage.

Le projet de réhabilitation intègre dans sa conception plusieurs enjeux environnementaux. Au niveau du système de chauffage, une pompe à chaleur air/air sera mise en place, ce qui réduira grandement les émissions de gaz à effet de serre du bâtiment. Le projet met également en avant le free-cooling, ce qui réduira la dépendance aux systèmes de climatisation traditionnels, qui consomment beaucoup d'énergie. De plus, le confort d'été a également été pris en compte dans le cadre du projet.

Ce projet de rénovation énergétique représente pour la commune une volonté de porter hommage à Yves Courpon, tout en proposant un lieu de vie au sein de la commune de Cavignac.

La réhabilitation de ce lieu a pour objectif principal la création d'un espace dédié à l'accueil périscolaire des enfants, dans un environnement agréable, sécurisé et adapté à leurs besoins. Le projet s'inscrit dans une démarche globale de soutien à la parentalité, de cohésion sociale et de sensibilisation à l'environnement.

L'aménagement intérieur prévoit un espace de 200 m<sup>2</sup>, conçu pour accueillir plus de 50 enfants dans de bonnes conditions. Ce lieu sera utilisé environ 8 heures par semaine dans le cadre des activités périscolaires. Il sera aménagé de manière à favoriser la diversité des usages : temps calmes, jeux, activités manuelles, etc. L'organisation des espaces visera à encourager l'autonomie, la socialisation et la créativité des enfants.

En complément, un espace extérieur sera aménagé pour offrir une zone de jeux et de découverte, en lien direct avec la nature. Cet espace jouera un rôle essentiel dans l'éveil environnemental des enfants. Il accueillera notamment des activités de jardinage et de maraichage, servant de support pédagogique pour les sensibiliser au respect de la biodiversité et à l'environnement.

Le projet se veut également un vecteur de lien social au sein du territoire. En dehors du temps périscolaire, le lieu accueillera des actions en direction des familles, dans une logique d'espace de vie sociale.

Des ateliers thématiques seront organisés tout au long de l'année, en cohérence avec le projet éducatif global.

Ce projet vise ainsi à répondre à plusieurs enjeux :

- **Offrir un accueil périscolaire de qualité** dans un cadre structurant et stimulant
- **Favoriser l'éveil à la nature et à l'environnement** par des activités extérieures pédagogiques
- **Soutenir la parentalité** et créer des temps d'échange autour de la fonction parentale
- **Renforcer la cohésion sociale** en développant un espace accessible, ouvert et inclusif

La réalisation de ce projet permettra de structurer une offre éducative et sociale cohérente à l'échelle du territoire, en réponse aux besoins identifiés par la commune.

- **Analyse ayant conduit au projet**

Le projet de réhabilitation du domaine Yves Courpon permettra de répondre à plusieurs problématiques rencontrées par la commune.

La commune possède aujourd'hui seulement une salle polyvalente, assez petite et donc limitée en termes d'accueil. Le planning de cette salle est aujourd'hui saturé et ne permet pas de répondre à l'ensemble des demandes.

Le territoire a également des besoins importants en matière d'accueil périscolaire. Le territoire est en effet carencé sur ce point. Ce projet, et la création de nouvelles places, permettra d'apporter une réponse à cet enjeu sur la commune.

La mise en œuvre de ce projet constitue une réponse concrète et pertinente à cet enjeu. La création de nouvelles places d'accueil périscolaire permettra de mieux accompagner les familles et de sécuriser les parcours des enfants en dehors du temps scolaire. L'espace réhabilité, d'une capacité d'accueil supérieure à 50 enfants, viendra renforcer l'offre existante.

Par ailleurs, en structurant une offre adaptée, qualitative et intégrée dans son environnement, ce lieu participera à l'attractivité de la commune et au maintien des familles sur le territoire.

- **Maturité technique et financière du projet**

Le projet est actuellement en phase PRO DCE, ce qui montre sa capacité à être mis en œuvre rapidement. La commune souhaite un démarrage des travaux en juillet 2025 et une livraison de l'équipement en mars 2026.

Financement du projet			
Financeurs	Dépenses subventionnables	Taux	Montants HT
DETR	1 148 384,28 €	15%	175 000,00 €
Fonds Vert	1 148 384,28 €	21%	238 240,00 €
DSIL	1 148 384,28 €	11%	125 000,00 €
Conseil Départemental	1 148 384,28 €	6%	72 000,00 €
CAF	452 947,07 €	30%	135 884,12 €

Calcul prorata - utilisation périscolaire	
Surface du projet	570,3
Coût/m <sup>2</sup>	2 264,74 €
Surface salle exposition en m <sup>2</sup> (utilisation par périscolaire)	200
Base subventionnable CAF	452 947,07 €
Prorata d'utilisation de la salle	30%
<b>Demande auprès de la CAF</b>	<b>135 884,12 €</b>

Le coût global du projet est de 1 291 578.56 € avec les frais de maîtrise d'œuvre. Afin de calculer la base subventionnable applicable pour la présente demande auprès de la CAF, nous avons calculer le coût du projet au m<sup>2</sup>. Nous avons ensuite multiplié de coût par 200, qui correspond à l'espace qui sera utilisé pour l'accueil périscolaire, et qui nous a donné la base subventionnable. Enfin, nous avons appliqué un prorata de 30 % d'utilisation de la salle par les périscolaires à cette base subventionnable. Ainsi, nous demandons une **subvention de 135 884.12 € auprès de la CAF pour ce projet.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Sollicite l'aide de la CAF de la Gironde pour la création d'un accueil périscolaire dans le cadre des travaux de réhabilitation du Domaine Yves Courpon pour un montant de 135 884.12€
- Donne au maire tout pouvoir pour la bonne exécution de la présente décision

### 35- Avis sur le versement du complément indemnitaire annuel au responsable du vignoble de la Régie agricole

M. le Maire rappelle que le responsable du vignoble Domaine Yves Courpon a participé depuis janvier 2025 à des salons des vins et autres fêtes ou animations (Paris, Cavignac, Blaye, Marcenais), il est demandé au Conseil un avis sur le versement d'une prime CIA d'un montant de 500€ conformément à la délibération n°26-2018 instaurant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- De donner un avis favorable au versement d'un CIA de 500€ au responsable du Domaine Yves Courpon
- De prévoir les crédits nécessaires au BP 2025

### 36-Avis sur la création d'un deuxième bureau de vote

L'article R.40 du code électoral indique "*les électeurs sont répartis par arrêté du préfet en autant de bureaux de vote que l'exigent les circonstances locales et le nombre d'électeurs*".

En revanche, il ne prévoit pas de limite pour le nombre d'électeurs par bureau. Afin de faciliter le bon déroulement des opérations électorales, le ministère de l'Intérieur préconise seulement à titre indicatif, de ne pas excéder 800 à 1000 électeurs inscrits par bureau.

Aucune norme contraignante n'étant fixée pour limiter le nombre d'inscrits par bureau de vote, il arrive que ce nombre soit tout à fait excessif. Cela entraîne souvent de très longues files d'attente d'électeurs souhaitant voter qui peuvent parfois décourager certains électeurs.

La liste électorale de Cavignac dénombre à ce jour 1404 électeurs inscrits.

Il est demandé pour avis au Conseil municipal de valider la création d'un deuxième bureau de vote à Cavignac, ce deuxième bureau se situera au 127 avenue de Paris, dans le local mis à disposition de l'association Familles rurales

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :**

- De donner un avis favorable à la création d'un deuxième bureau de vote à Cavignac à la Maison des associations au 127 avenue de Paris
- De notifier cette décision au Préfet de la Gironde

**Questions diverses :**

-Rappel par le Maire des contrôles en cours et à venir des incivilités relatives aux dépôts sauvages de déchets

Les adjoints au maire et les conseillers délégués rendent compte au conseil municipal de leur délégation:

- Information sur un éventuelle fermeture de classe maternelle
- Information sur les investissements de sécurité routière, rue de Papon, devant l'école et sur les travaux au Domaine Yves Courpon
- Information sur les différentes animations locales jusqu'à la fin de l'année
- Information sur la sortie du 2 juillet organisée par le CCAS
- Information sur les premières démarches de préparation concernant le dossier Halle du Marché

Plus personne ne réclamant la parole, la séance est levée à 19h55

**La secrétaire de séance**  
**Pierre ROUSSEL**



**Le Maire de CAVIGNAC**  
**Guillaume CHARRIER**

